

ASSEMBLEE DE CORSE

4 EME SESSION EXTRA-ORDINAIRE DE 2019

19 ET 20 DÉCEMBRE 2019

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

TARIFFI DI I LABURATORII D'ANALISI CISMONTE E
PUMONTI DI A CULLITTIVITA DI CORSICA PA U 2020

TARIFS DES LABORATOIRES D'ANALYSES CISMONTE ET
PUMONTI DE LA COLLECTIVITE DE CORSE POUR 2020

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Les Laboratoires d'analyses de la Collectivité de Corse sont un outil d'expertise performant, à la pointe du progrès, qui répond aux exigences du monde agricole et industriel notamment en matière de prévention sanitaire.

Le périmètre d'activité des Laboratoires d'analyses de la Collectivité de Corse est très large : de la santé animale à l'environnement, en passant par l'hygiène et la chimie alimentaire, le contrôle sanitaire des eaux de consommation et de baignades et des eaux chaudes sanitaires.

De plus, les laboratoires sont dotés d'une unité de formation, volontaire pour étendre ses activités et proposer des prestations de conseils, d'information et d'audits en hygiène alimentaire, afin de permettre d'identifier les dangers et de maîtriser les risques sanitaires liés à ces activités.

Les Laboratoires d'Analyses de la Collectivité de Corse évoluent dans un contexte où la demande de sécurité dans les domaines de la qualité de l'eau, de la santé humaine, de la santé animale et de l'hygiène alimentaire prennent une dimension nouvelle pour le grand public, qui nécessitent une adaptation permanente pour que ces outils restent fiables et performant au service de la santé publique.

Les laboratoires s'engagent sur des prestations étendues : analyses, transmissions d'information.

Les laboratoires interviennent également, directement ou indirectement, pour le compte des services de l'Etat, à savoir :

- les Directions Départementales de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) pour des analyses en santé animale, prophylaxie principalement, et pour l'hygiène alimentaire.
- l'ARS (Agence Régionale de la Santé) pour le contrôle des eaux : propres, usées, etc.
- les Directions Départementales des Territoires et de la Mer (DDTM) et la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) pour des contrôles environnementaux.

Il intervient aussi pour d'autres organismes publics comme le service d'assistance technique SATESE (intégré à l'Office d'Équipement Hydraulique)

Les laboratoires interviennent aussi pour la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL), et des laboratoires nationaux de référence. Leur action sur le terrain s'adresse également aux organismes de restauration collective et privée.

Les chambres d'agriculture, la grande distribution, les groupements de défense sanitaire, collectivités et établissements publics, crèches, collèges, établissements de santé, établissements sociaux et médico-sociaux, établissements pénitentiaires et les industries agro-alimentaires font partie de leurs interlocuteurs réguliers, comme les éleveurs, les instituts, les artisans des métiers de bouche ou encore les médecins vétérinaires et généralistes et les particuliers.

Dans ce contexte, il convient de reconduire, à compter du 1^{er} janvier 2020, les différents tarifs détaillés en annexe, qui concernent la majorité des analyses effectuées par le laboratoire Cismonte et le laboratoire Pumonti.

Dans le cas de nouvelles analyses ou prestations, les laboratoires fixeront un prix en cours d'année à partir d'une analyse ou d'une prestation comparable.

Toutefois, il est néanmoins indispensable dès le 1^{er} janvier 2020 d'adopter le catalogue des tarifs des laboratoires Cismonte et Pumonti.

Les tarifs appliqués pour l'ensemble des analyses réalisées aux Laboratoires Cismonte et Pumonti ont été harmonisés pour l'exercice 2020.

Les modalités exposées n'induisent aucune incidence financière en dépenses.

Les recettes générées par ces tarifs seront imputées sur le chapitre 936 des budgets annexes des laboratoires.

En conséquence, il vous est proposé :

- d'approuver les tarifs des prestations des laboratoires d'analyses Cismonte et Pumonti de la Collectivité de Corse à compter du 1^{er} janvier 2020, tels que figurant en annexe.
- d'autoriser la réduction accordée dans le cadre de conventions sur les analyses d'eau hors marché du contrôle sanitaire pour le laboratoire Pumonti.
- d'accorder une réduction de 30 % sur les analyses microbiologiques alimentaires applicables dès lors que le client signe un contrat.
- d'approuver la tarification de la sous-traitance.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.